Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_048-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 01 JUILLET 2021

Délibération n° 2021/048

OBJET : **Remboursement après détérioration de biens appartenant à la commune**		
Date de convocation : **24 juin 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **26**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **08 juillet 2021**

L'an **2021, le 01 juillet** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 26
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. CALMETTES Patrick - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 7
Mme LEPINAY Marie-Christine (pouvoir LAVIT Michèle) - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir BOUTIN Mireille) - M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme FITA Claire (pouvoir TRUQUET Marie-Thérèse) - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

M. SERIN Christian a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_048-DE

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L2241-1,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L423-1,

Considérant que M. LAFORGUE A. a endommagé un potelet appartenant à la commune en manœuvrant avec son véhicule sur l'avenue de la Résistance,

Considérant que la responsabilité de M. LAFORGUE est engagée dans ce sinistre,

Considérant la demande du 18 février 2021 de M. LAFORGUE A. pour rembourser directement la commune des frais de réparations sans solliciter son assurance,

Considérant que le montant des réparations effectuées par les agents techniques de la commune est établi comme suit :

Libellé	Montant TTC
Potelet	168 €
Frais personnel (dépose et pose)	80 €
Total	248€

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet,

ENTENDU cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER la demande de remboursement de M. LAFORGUE A.,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou de tout autre document relatif au remboursement du sinistre,

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la Commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »